COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2008

Le dix juillet deux mil huit, à vingt heures, s'est réuni au lieu habituel le Conseil Municipal de la commune de Saint-Péver légalement convoqué en séance ordinaire, sous la présidence de Michel BÉGAT, Maire.

Étaient présents : MM. BÉGAT M., LE GUEN F., THORAVAL P-Y., MOISAN G., MARTIN P., BOULVARD P., et Mmes KÉRYER F., MOISAN E., OLLIVIER D., LE YAN P., GAUTIER M.

Secrétaire de séance : Mme OLLIVIER Delphine.

RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'application des tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2009.

Salle Polyvalente:

	Associations communales		Habitants et contribuables de Saint- Péver (y compris commerce)	Personnes extérieures à la commune
1 jour	50,00 €	1 jour	131,00 €	231,00 €
2 jours	90,00 €	2 jours	184,00 €	330,00 €
Réunion - AG	10,00 €par occupation du 1 ^{er} /11 au 30/04 (participation au frais de chauffage)	3 jours	315,00 €	385,00 €
Caution	200,00 €	Goûter-Apéritif n'excédant pas 3 heures	58,00 €	77,00 €
Sono	gratuit	Réveillon	263,00 €	555,00 €
Caution sono	1 00,00 €	Caution	200,00 €	500,00 €
		Sono	gratuit	non
		Caution sono	1 000,00 €	non

Le règlement de la location de la salle polyvalente sera réétudié au prochain conseil.

Espace socio-culturel:

les tarifs de location restent inchangés, cependant le Conseil Municipal décide de le mettre à disposition gratuitement une fois par an pour chaque association communale.

Cantine:

le prix du repas enfant passera à 2,30 € celui d'un adulte à 4,60 €

Garderie:

Le matin, la demi-heure passera à 0,55 € Le soir, la première heure avec goûter sera facturée 1,30 €et 0,55 €pour les demi-heures supplémentaires.

RÉVISION DES CONTRATS DES PERSONNELS COMMUNAUX

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réforme du temps de travail scolaire est en cours, impliquant notamment une diminution de 60 heures de travail annuel pour les enfants, mais aussi la mise en place d'heures de soutien scolaire en compensation.

La mise en place de cette réforme entraîne donc également une réorganisation sur l'année du temps de travail des agents employés à l'école (60 heures à réaménager).

Le Conseil Municipal se laisse le temps de la mise en place effective à la rentrée pour étudier le réaménagement des horaires des employés communaux travaillant à l'école.

<u>DISSOLUTION DE LA CONVENTION</u> <u>SERVICE COMMUN SAINT-ADRIEN/SAINT-PÉVER</u>

Le Maire informe qu'en raison du départ de Mme LEFORT Anne (pour cause de mutation), il y a lieu de procéder à son remplacement pour le secrétariat de la mairie. Un rendez-vous avec Mr GEORGET du Centre de Gestion est prévu à ce titre courant août.

Le Maire exprime alors aux membres du Conseil Municipal son souhait d'avoir une secrétaire de mairie à temps non complet, mais à 80% et non plus à mi-temps. Il explique qu'en effet la charge de travail observée, cumulée à l'accueil du public et téléphonique, ne permettent pas actuellement d'assumer correctement cette tâche avec si peu de temps. Cependant, cette démarche nécessiterait de fait la dissolution du service commun liant Saint-Péver avec Saint-Adrien.

Le Conseil Municipal approuvant à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un adjoint administratif pour le poste de secrétariat de la mairie, à temps non complet (80%);
- décide de guitter le service commun « Saint-Adrien/Saint-Péver ».

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent d'entretien contractuel à raison de 16 heures par mois. L'agent aurait en charge le nettoyage de la salle polyvalente, de la mairie, de la bibliothèque et des WC publics. L'embauche serait faite au 1^{er} septembre 2008.

PERMANENCE DES ÉLUS

Le Conseil Municipal établit le calendrier des permanences des élus pour les mois de septembre et octobre.

- Le samedi 6 septembre : Michel BÉGAT ;
- Le samedi 13 septembre : Elise MOISAN ;
- Le samedi 20 septembre : Pascal MARTIN et Guy MOISAN ;
- Le samedi 27 septembre : Pascale LE YAN ;
- Le samedi 4 octobre : Françoise KÉRYER ;
- Le samedi 11 octobre : Frédéric LE GUEN ;
- Le samedi 18 octobre : Muriel GAUTIER et Delphine OLLIVIER ;
- Le samedi 25 octobre : Pascal BOULVARD ;

<u>DÉSIGNATION D'UN ÉLU</u> CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIERE

Le Conseil Municipal nomme Frédéric LE GUEN et Guy MOISAN étant qu'élus référents en matière de sécurité routière.

DIVERS

. Une discussion est lancée sur la création d'une dalle béton dans la cave de l'école. Les élus soulignent que ces travaux en amèneraient d'autres : sécurisation de l'accès car l'escalier actuel menace, mise aux normes au niveau électrique et issue de secours notamment

Clôt la séance à vingt-deux heures et trente minutes.

Ont signés les membres présents.